

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00255 U6201

Demandeur :

Adresse du projet : 32 Rue Léon GAMBETTA 62300 Lens

SAS KOKOON SAS KOKOON

Déposé en mairie le : 29/11/2025

représenté(e) par Madame SALEMBIEN

Reçu au service le : 12/12/2025

Claire

Nature des travaux:

26 Rue des Ecus

62143 Angres

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier devrait être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- Le devant de chêneau sera en bois peint teinte blanc-crème avec moulure en doucine d'une hauteur d'environ 1/4 sous un repli en zinc (et non en PVC blanc). La sous-face du chêneau sera de la même teinte.
- Les corbeaux existants en bois seront conservés ou remplacés à l'identique, si nécessaire, et peints de la même teinte blanc-cassé.
- La descente d'eau pluviales sera en zinc naturel, le dauphin en fonte sera peint de la teinte du soubassement.

Fait à Arras



Signé électroniquement

par Andréa TUDOR-HENON

Le 12/01/2026 à 16:15

Architecte des Bâtiments de France

Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Gare situé à 62498|Lens.